

Avez-vous causé un dommage?

Une méprise ou une erreur peuvent parfois avoir de lourdes conséquences financières. Avec notre assurance de responsabilité civile privée, vous êtes couvert contre les dommages que vous causez involontairement à un tiers. Comparez les variantes OPTIMA et BASIC.

	OPTIMA	BASIC
Somme de garantie	5 mio. CHF 10 mio. CHF (standard)	5 mio. CHF (standard) 10 mio. CHF
Franchise	200, 300, 400 ou 500 CHF	200, 300, 400 ou 500 CHF
Franchise minimale dommages de location	En fonction de la franchise de base	En fonction de la franchise de base
Activité professionnelle indépendante jusqu'à un revenu annuel de	12 000 CHF	3 000 CHF
Utilisateur de véhicules automobiles (voitures, ✓ motocycles et karts)		+
Responsabilité civile d'une personne supplémentaire	+	+
Locataire de chevaux	+	
Chasseur	+	
Protection juridique Internet	+	
Détenteur de modèles réduits d'aéronefs	+	
Kitesurfeurs	+	+

✓ Couvert par l'assurance ✱ Couvert par l'assurance, montant au choix + En option

